



## **La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Manitoba**

390 - 200 avenue Graham  
Winnipeg (Manitoba) R3C 4L5

Tél. : (204) 233-6352

Télec. : (204) 237-4108

courriel: [societe@caisse.biz](mailto:societe@caisse.biz)

Site web: [www.caisse.biz](http://www.caisse.biz)

## **Foire aux questions**

### **Est-ce que La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires (La Société) fait partie du Gouvernement du Manitoba ?**

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires (La Société) a été établie sous la *Loi des Caisses Populaires et des Credit Unions*. Un conseil d'administration, nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil du Manitoba, administre La Société.

### **Est-ce que les dépôts dans les Caisses du Manitoba sont garantis sans limite?**

La Société garantit le remboursement de tous les dépôts dans les Caisses du Manitoba, y compris l'intérêt couru à la date du déboursement. Celui-ci n'est pas affecté par le changement de nom d'une Caisse, son amalgamation, ou autres types d'arrangements semblables.

### **Le Gouvernement du Manitoba couvre-t-il aussi les dépôts ?**

Il n'existe pas d'exigence législative au Gouvernement du Manitoba pour fournir de l'appui financier aux Caisses.

### **Est-ce que cette garantie est la même que celle de l'assurance de 100 000 \$ des banques ?**

Cette garantie est différente de l'assurance des banques. Tous les dépôts sont entièrement garantis et cela inclut l'intérêt couru à la date du déboursement. Les dépôts comprennent les comptes chèques et d'épargne, les dépôts REER, les dépôts FERR, les dépôts de devises étrangères et les dépôts à terme, y compris ceux avec des termes excédant cinq ans. Pour des renseignements concernant la garantie de dépôts dans les banques, veuillez vous référer à la Société d'assurance-dépôt du Canada.

### **Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?**

La garantie ne couvre pas les investissements sans dépôt, par exemple, les parts ordinaires, les parts de surplus, les parts privilégiées, les fonds communs de placement et les REER autogérés qui ne sont pas des dépôts (par exemple, les parts et les fonds communs de placement).

### **Quelles Caisses sont couvertes par la garantie sans limite ?**

Toutes les Caisses du Manitoba sont couvertes par la garantie sans limite. Pour une liste complète, voir le site internet des Caisses du Manitoba au [www.caisse.biz](http://www.caisse.biz).

### **Comment puis-je obtenir mon argent si une Caisse ferme ? Combien de temps cela prendra-t-il ?**

Dans le cas fort peu probable de la fermeture d'une Caisse, les déposants n'auront pas à soumettre une déclaration. On communiquera avec eux à la dernière adresse de résidence connue et ils seront avisés des détails de remboursement et de la date. Les remboursements seront effectués aussi rapidement que possible.

### **Est-ce que mes dépôts sont garantis si je réside à l'extérieur de la province?**

Tous les dépôts dans les Caisses du Manitoba sont couverts par La Société, peu importe où le déposant réside. Tel que mentionné, la garantie ne couvre pas les investissements sans dépôt (les parts, les fonds communs de placement, etc.).